

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-1763

présenté par

M. Humbert, M. Boccaletti, M. Bernhardt, M. Buisson, M. Gonzalez, Mme Josserand, M. Guiniot,  
M. Patrice Martin, Mme Galzy, Mme Joncour, M. Jenft, Mme Lechanteux, M. Vos, M. Tonussi,  
M. Tesson, Mme Laporte, M. Limongi, Mme Lelouis, M. Sanvert, M. Markowsky, M. Giletti,  
M. Dufosset, M. Perez, M. Meizonnet, Mme Parmentier, Mme Blanc, M. Frappé, Mme Martinez,  
M. Dessigny, M. Rivière, M. Blairy, M. Gery, M. Meurin, Mme Diaz, Mme Bouquin,  
Mme Ménaché, M. Weber, M. Guitton, Mme Rimbert, Mme Griseti, M. Bilde, Mme Mélin,  
Mme Levavasseur, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Golliot, Mme Bordes, M. Lioret, M. Evrard,  
M. de Lépinau, M. Ballard, M. Pfeffer, M. Boulogne et M. Houssin

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	0	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	
Paysages, eau et biodiversité	4 000 000	0	
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	
Prévention des risques	0	0	
Énergie, climat et après-mines	0	0	
Service public de l'énergie	0	4 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0	
<b>TOTAUX</b>	4 000 000	4 000 000	
<b>SOLDE</b>		0	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le conservatoire du littoral et des espaces naturels assure la protection de 200 000 hectares sur plus de 750 sites représentant environ 1 600 kilomètres de rivages maritimes, soit 15 % du linéaire côtier. Acquérant des parcelles du littoral menacées, le Conservatoire du littoral en fait des sites aménagés et accueillants, dans le respect des équilibres naturels. Il a notamment pour objectif de protéger, à un rythme annuel moyen de 2 500 à 3 500 hectares supplémentaires, par acquisition ou affectation, des espaces naturels littoraux soumis à des pressions importantes, dégradés ou menacés. Cependant, la taxe affectée au Conservatoire est restée stable, à 40 millions d'euros, depuis 2022, malgré l'augmentation des besoins de protection du littoral. Pour accomplir ces missions, le CEN estime qu'il manque à minima 4 millions d'euros.

Le présent amendement renforce ainsi de 4 millions d'euros en AE et CP les crédits de l'action 7 "Gestion des milieux et biodiversité" du programme 113 "Paysages, eau et biodiversité" et minorent de ce fait les crédits de l'action 9 "Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continental" du programme 345 "Service public de l'énergie".